

# MAIRIE D'EMERCHICOURT

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE du vendredi 10 juin 2022

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 10 juin 2022 à 18 heures 15, dans la Salle Citoyenne, suite à la convocation légale qui leur a été adressée le 3 juin 2022, par voie dématérialisée, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le 3 juin 2022, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Régis ROUSSEL, Maire d'EMERCHICOURT.

#### **Sont présents à cette réunion :**

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – BRZEZINSKI Régine – CHOQUET Justine – COTREZ Sabrina – HERBIN Mélody et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

#### **Absent excusé ayant donné procuration :**

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à M. DUMONT Jean-Philippe.

#### **Absent excusé :**

Monsieur STASIOLOJC Arnaud.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate, après l'appel nominal que le quorum est atteint.

Monsieur Michel SZATAN est nommé secrétaire.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 25 mars 2022. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal n° 2020/02/10 le 10 juillet 2020.

### **1. Affectation des résultats de l'exercice 2021**

Dans la délibération d'affectation des résultats du 25 mars 2022 l'excédent d'investissement reporté au BP tenait compte à tort des restes à réaliser (déficit de 44 022 €).

L'excédent d'investissement à reporter est donc 81 328.66 € et non 37 306.66 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'intégrer les résultats du compte administratif 2021 au budget de 2022 de la façon suivante :

- L'excédent d'investissement de 81 328.66 € est reporté au compte 001 de la section d'investissement
- L'excédent de fonctionnement de 329 826.99 € est reporté au compte 002 de la section de fonctionnement

***Approuvé à l'unanimité***

### **2. Modifications budgétaires**

Afin de prendre en compte de nouveaux éléments de l'exécution budgétaire 2022, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le budget de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
Imputations	Libellés	Montants	Imputations	Libellés	Montants
002	Excédent reporté	0.99 €	60622/011	Carburants	2 500.00 €
74121/74	Dot. Solidar. urbaine	9 823.00 €	6184/011	Verst organismes formation	6 798.00 €
			6574/65	Subv.fonct.associations	525.99 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 823.99 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>9 823.99 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENTT					
RECETTES			DEPENSES		
Imputations	Libellés	Montants	Imputations	Libellés	Montants
001	Excédent reporté	44 022.66 €	2152/21	Installations de voirie	44 022.66 €
			21568/21	Autres matériels	-12 882.00 €
			21578/21	Outillages de voirie	11 228.00 €
			2188/21	Autres immob. Corpor.	1 654.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>44 022.66 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>44 022.66 €</b>

**Approuvé à l'unanimité**

### 3. Vote des subventions accordées aux associations et organismes divers

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention aux diverses associations comme suit pour le budget 2022 :

(Madame BRZEZINSKI Régine ne participe pas au vote concernant l'octroi de la subvention au Comité des Fêtes)  
(Monsieur DUROSIER Albert ne participe pas au vote concernant l'octroi de la subvention à la Société d'Histoire Locale)

- Amicale Laïque d'Emerchicourt : 4 000 €
- Amicale Laïque d'Emerchicourt subvention exceptionnelle fête communale : 632 €
- Comité des Fêtes : 1 000 €
- Ostrevent Basket-Ball Emerchicourt Aniche Auberchicourt Monchecourt : 4 000 €
- Amicale du Personnel Communal d'Emerchicourt : 2 000 €
- Club Canin d'Emerchicourt : 190 €
- Club Féminin d'Emerchicourt : 250 €
- Société d'Histoire Locale : 190 €
- Association des Parents d'Elèves groupe scolaire Aragon : 190 €
- Les Georgettes : 190 €
- Association LAPAGE : 8 883 €

**Approuvé à l'unanimité**

Vu pour être affiché le vendredi 17 juin 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 17 juin 2022

Le Maire,

Régis ROUSSEL.